

Rapport sur la qualité des actifs au 30 septembre 2015

I- Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
Créances commerciales	0 M €
Crédits à l'exportation	0 M €
Crédits de trésorerie	0 M €
Crédits à l'équipement	0 M €
Crédits investisseurs à l'habitat	33 001 M €
Crédits promoteurs	0 M €
Autres crédits	0 M €
	33 001 M €

Types de contreparties	Encours
Sociétés non financières et entrepreneurs	0 M €
Particuliers	33 001 M €
Autres	0 M €
	33 001 M €

Types de garanties	Encours
Garanties hypothécaires sur habitations	24 452 M €
Cautions délivrées par un établissement de crédit	8 549 M €
	33 001 M €

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayé dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

	Prêts garantis par une hypothèque	Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit
Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours	Encours
Capital restant dû à la clôture de l'exercice	16 902 M €	6 361 M €
Produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	7 550 M €	2 188 M €
	24 452 M €	8 549 M €

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
1993	0 M €	2	0 M €	0
1994	0 M €	10	0 M €	0
1995	0 M €	62	0 M €	0
1996	4 M €	545	0 M €	7
1997	11 M €	905	0 M €	5
1998	29 M €	1 667	0 M €	22
1999	73 M €	3 185	1 M €	69
2000	102 M €	3 635	1 M €	65
2001	130 M €	4 351	4 M €	247
2002	239 M €	6 361	15 M €	684
2003	532 M €	11 054	65 M €	1 909
2004	1 054 M €	17 257	218 M €	4 843
2005	2 032 M €	27 198	484 M €	8 307
2006	2 725 M €	33 316	680 M €	10 261
2007	2 542 M €	30 686	589 M €	8 238
2008	1 425 M €	19 182	322 M €	4 997
2009	1 636 M €	19 353	558 M €	7 751
2010	2 857 M €	31 970	1 467 M €	18 740
2011	1 952 M €	21 694	835 M €	11 073
2012	1 658 M €	17 550	649 M €	7 620
2013	2 605 M €	23 879	1 326 M €	12 448
2014	1 999 M €	17 906	815 M €	7 940
2015	847 M €	7 003	520 M €	4 708
	24 452 M €	298 771	8 549 M €	109 934

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
0	3 M €	912	2 M €	394
1	59 M €	7 037	30 M €	3 205
2	133 M €	8 429	73 M €	4 206
3	236 M €	9 949	124 M €	4 909
4	385 M €	11 816	183 M €	5 467
5	553 M €	13 622	273 M €	6 721
6	664 M €	14 016	309 M €	6 452
7	767 M €	14 133	337 M €	6 117
8	954 M €	15 812	384 M €	6 186
9	1 137 M €	17 545	440 M €	6 417
10	1 410 M €	19 651	607 M €	8 005
11	1 379 M €	17 827	516 M €	6 328
12	1 393 M €	16 051	489 M €	5 404
13	1 482 M €	16 192	492 M €	5 154
14	1 435 M €	14 934	465 M €	4 474
15	1 625 M €	15 289	553 M €	5 078
16	1 568 M €	14 143	438 M €	3 942
17	1 525 M €	13 011	452 M €	3 752
18	1 584 M €	12 591	528 M €	4 032
19	1 408 M €	10 772	460 M €	3 488
20	1 373 M €	10 419	520 M €	3 852
21	841 M €	6 571	193 M €	1 490
22	761 M €	5 702	167 M €	1 290
23	749 M €	5 287	241 M €	1 697
24	579 M €	3 979	153 M €	1 072
25	303 M €	2 043	101 M €	672
26	78 M €	573	11 M €	84
27	34 M €	234	3 M €	23
28	22 M €	144	3 M €	16
29	8 M €	58	1 M €	3
30	4 M €	29	1 M €	4
	24 452 M €	298 771	8 549 M €	109 934

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et est noté Aa3 par Moody's et AA par DBRS. Tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul des ratios mentionnés à l'article R. 513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés au 1) et 5) :

Néant

II- Exposition sur les personnes publiques

Néant

III - Organismes de titrisation et entités similaires

Néant

IV- Valeurs de remplacement

Au 30 septembre 2015, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH s'élèvent à 700 455 559 euros et sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 3 880 559 Euros
- Dépôts à terme des sommes provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 340 millions d'euros. Ce placement auprès de la BFCM se présente sous forme d'un prêt avec un préavis à 2 jours.
- Dépôts à terme des sommes reçues à titre de collatéral suite à l'activation du Pré-maturity test : 357 millions d'euros. Ce placement auprès de la BFCM se présente sous forme d'un prêt avec un préavis de 2 jours.

V- Remboursements anticipés

Au cours du troisième trimestre 2015, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 9,01%.

Ce taux est déterminé sur base historique, par type de taux et de produit, selon une méthode forfaitaire consistant à calculer chaque trimestre une moyenne pondérée des taux de remboursements anticipés sur cinq années glissantes.

VI- Risque de taux

Les conditions de fonctionnement de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH ne doivent pas, par principe, l'exposer à un risque de taux qui ne soit pas couvert par ailleurs.

Les fonds collectés par l'émission de titres sont reprêtés à la BFCM avec les mêmes caractéristiques de taux et de durée. L'actif et le passif sont ainsi parfaitement adossés en durée et en taux.

Le risque de taux se résume aux risques liés aux emprunts subordonnés et au placement des fonds propres.

La société pourrait être exposée à un éventuel risque de taux et de change en cas de défaillance de la BFCM. Dans ce cas, la société serait amenée à exercer sa garantie et deviendrait propriétaire des crédits à l'habitat. Les documents du programme d'émission permettent à Crédit Mutuel – CIC Home Loan SFH de mettre en place des mécanismes de couverture des risques de taux et de change (tels qu'une surcollatéralisation, la mise en place de réserves de trésorerie, des règles additionnelles de sélection sur les actifs éligibles ou tout autre mécanisme qui respecte les dispositions légales applicables aux sociétés de financement de l'habitat) et notamment de conclure des swaps spécifiques avec des contreparties devant satisfaire à des critères de rating précis pour la couverture de ces risques dès dégradation de la note de la BFCM.

Suite à la dégradation de la note à long terme de la BFCM à A+ par l'agence de notation Fitch Ratings le 14 décembre 2011, et conformément au prospectus, des swaps ont été mis en place afin de couvrir le risque de taux et de change sur les actifs et les passifs.

Cependant, les transactions couvrant le risque de taux ont été résiliées en juillet 2015. Depuis, ce risque est couvert par les autres mécanismes prévus dans la documentation (notamment par la surcollatéralisation).

Les transactions couvrant le risque de change restent toujours en vigueur. La contrepartie de ces swaps est actuellement BFCM qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du programme d'émission : A (long terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) et A2 (long terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch.

En cas de dégradation de la note de la BFCM en dessous des seuils A (long terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) et A2 (long terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch, BFCM devra être remplacé par des contreparties éligibles.

Des swaps miroirs ont été simultanément mis en place entre Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH et la BFCM afin de neutraliser la position de taux créée par la présence des prêts miroirs.

En cas de défaut de la BFCM les prêts sécurisés et les swaps de change miroirs seront résiliés. Les swaps couvrant les risques de devises sur les émissions conclus avec une contrepartie éligible resteront en place. Le seul risque de taux sera alors un risque sur les fixings.

Au 30 septembre 2015, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan était de 36 millions d'euros pour une hausse des taux de 200pb.

VII- Couverture du besoin de liquidité

L'article R.513-7 prévoit une obligation de couverture à tout moment des besoins de trésorerie à 180 jours de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH.

Les besoins de trésorerie s'entendent comme :

- * les flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur le passif
- * diminués des flux prévisionnels d'intérêt et de principal sur les actifs de remplacement et sur les actifs reçus à titre de garantie
- * diminués (ou augmentés suivant le cas), des montants à payer (ou à recevoir) afférents aux instruments financiers à terme visés à l'article L.513-10.

Ce besoin net de trésorerie est aujourd'hui couvert par le montant déposé dans le Cash Collateral Account suite à l'activation du Pre-Maturity Test. Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH bénéficie en effet d'une mise à disposition de liquidité permettant de couvrir intégralement les tombées de principal des émissions à venir au cours des 9 prochains mois.

Au 30/09/2015, le montant de liquidité mis à disposition de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH est de 356 575 000 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.